

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) avec pour objet
« Candidature REGISSEUR/EUSE SON »
à Mr Le Président à : candidature@quaim.fr

Date limite des candidatures : Lundi 04 novembre 2024
Entretien d'embauche : Mardi 19 novembre 2024 au Quai M
Prise de poste : Dès que possible

1- RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Le Quai M dispose de 2 salles de concert (874 places et 198 places) et de 5 studios de répétition qui nécessitent l'utilisation d'un matériel technique. L'association Fuzz'Yon qui gère l'équipement a besoin de personnel pour exploiter, entretenir ce matériel et accueillir les artistes et le public.

Avec environ 75 spectacles accueillis par saison pour près de 80 représentations (musique, jeune public, cinéma...), 80 jours de résidence scénique de création, plus de 150 groupes accueillis dans les studios, un pôle médiation unique dans le réseau des scènes de musiques actuelles avec un volet d'actions culturelles et artistiques qui se déploie à l'échelle du département, Le Quai M – scène de musiques actuelles est un équipement majeur de Vendée et dans les Pays de Loire.

2- POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE ET DIMENSION DU POSTE

Quelle est la place du poste dans l'organigramme ?

- **2.1 Service : Technique**
- **2.2 Responsable hiérarchique direct** : Direction Technique
- **2.3 Travaille avec** : les services Administratif / Médiation Culturelle / Artistique / Communication / Production / Accompagnement / Prestataires extérieurs / Services de l'agglomération

Quelle est sa dimension ?

- **2.4 Responsabilités et encadrement** :
Accompagner et mettre en œuvre des accueils techniques lors de résidences d'artistes.
Transmettre des savoirs techniques dans le cadre de projets transversaux au Quai M.
Participer aux montages, aux exploitations et aux démontages des événements du Quai M.
- **2.5 Niveau d'autonomie et de responsabilité** :
Peut engager des intermittents ou vacataires avec l'aval du directeur technique ou du régisseur général.
- **2.6 Relations extérieures** :
Avec les prestataires, partenaires, fournisseurs et services techniques de l'Agglomération.

3- DESCRIPTION DU POSTE

○ **3.1 Mission globale :**

Assurer la régie son liée au développement artistique du Quai M.

○ **3.2 Mission(s) principale(s) :**

Les missions s'organisent en grands champs de compétence :

Mission n°1 Mettre en œuvre les accueils techniques des événements	Assurer la préparation et l'organisation technique des résidences, concerts et autres manifestations
	Assister, conseiller et transmettre des savoirs techniques auprès de groupes amateurs et/ou en voie de professionnalisation
	Assurer si nécessaire la régie d'exploitation et de restitution publique
	Participer à l'exploitation, aux montages et démontages des événements
	Encadrer, accueillir et former les régisseurs son intermittents, stagiaires ou apprentis sur ce domaine de compétences
Mission n°2 Organiser les accueils et les pratiques techniques dans le cadre de projets d'action culturelle	Assurer la préparation et l'organisation technique pour les projets transversaux du Quai M (atelier de pratiques, « hors les murs », installations artistiques, ...)
	Analyser et mettre en place les moyens appropriés (personnel, gestion du parc matériel, locations, ...) dans le respect d'un cadre posé
Mission n°3 Maintenance et veille des équipements scéniques	Superviser le contrôle, le suivi, le stockage, l'entretien et la maintenance courante du parc scénique
	Participer à la maintenance générale du bâtiment et veiller à sa pérennité
	Proposer des orientations d'investissements et de développement du service technique
	Participer à la veille technologique sur les évolutions des matériels spécifiques à l'activité du service
	Contribuer au management de l'équipe (animation du service, encadrement du personnel intermittent, réflexion sur l'organisation du travail)

○ **3.3 Mission secondaire :**

Mission n°1 Participer au projet associatif et à l'organisation générale du lieu	Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
	Assister aux réunions d'équipe

4- PROFIL DU SALARIE

COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

○ **4.1 Savoirs :**

Fonctionnement des lieux de musiques actuelles, processus d'organisation de représentations, notions sur la responsabilité juridique, connaissance des techniques scéniques générales (éclairage, plateau, vidéo, multimédia), fonctionnement des instruments des musiques actuelles, fonctionnement de l'économie dans le secteur des musiques actuelles, fonctionnement administratif de base.

○ **4.2 Savoir-faire :**

Traduire techniquement un projet artistique, connaître les techniques d'enregistrement audio, la MAO, les nouvelles technologies créatives, utiliser les machineries et équipements mis à sa disposition, connaître la chaîne son (consoles numériques, amplification, protocole Dante, ...), rechercher des informations techniques, utiliser un ordinateur et les logiciels de bureautique, connaître la maintenance préventives et curatives des équipements scéniques.

○ **4.3 Savoir-être :**

- ✓ rigueur et sens de l'organisation
- ✓ aisance dans la gestion des relations d'équipes techniques et artistiques
- ✓ respect des niveaux sonores tolérés (mesurés) et tolérables (perception du public),
- ✓ qualités personnelles requises : sensibilité musicale, intérêt pour les techniques et ses évolutions, adaptabilité, créativité personnelle
- ✓ esprit d'équipe et écoute
- ✓ curiosité, polyvalence
- ✓ appétence pour la transmission en direction des groupes amateurs notamment dans le cadre des résidences pédagogiques

CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

○ **4.4 Niveau d'étude ou diplôme ou certifications :**

Formation en régie « Son » et/ou expérience significative dans le « Son » en spectacle vivant.

○ **4.5 Expérience :**

Expérience professionnelle confirmée dans le domaine du son, en tant que permanent ou intermittent du spectacle. Appétence pour la transmission des savoirs.

5- CONDITIONS DE TRAVAIL

○ **5.1 Type de contrat :** CDI à temps plein

○ **5.2 Temps de travail :** 35h hebdo annualisé (1 582 h/an)

○ **5.3 Salaire brut mensuel :** Groupe 5 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles et selon expérience

○ **5.4. Avantages sociaux :** Chèque déjeuner / Mutuelle / Fnas

○ **5.5 Contraintes particulières :** Horaires décalés, travail de nuit, le dimanche et jours fériés, déplacements, aptitudes physiques particulières à l'exercice de la fonction, pénibilité...

○ **5.6 Matériel à disposition :** Ordinateur portable